

Fiche récap T.O

Passage de textes très restrictifs (fin 19^e) car 100 profs de gym à des textes larges car impossibilité de contrôler individuellement les 36 0000 enseignants d'EPS actuels

Théories des concepteurs mises en évidence par les textes => puis application sur le terrain

L'histoire des IO reflète le souci de leurs rédacteurs de vouloir unifier une discipline déchirée par les courants d'idées, d'assurer non seulement une cohésion théorique indispensable à l'enseignement mais aussi de conforter la présence et la crédibilité de la discipline au sein du système scolaire ». J.Y. NERIN (in dossier EPS n°44, 2002)

P. Guillaume : « lorsque sous influence de l'hygiénisme, V. Duruy rend obligatoire la gymnastique à l'école, le seul modèle de référence est celui de l'armée » (*L'hygiène et le corps*, in JF Sirennelli, *Histoire des droites en France*, 1992)

Le Manuel de gymnastique et des exercices militaires 1880

Définit par le ministère de la guerre (émane de l'école de Joinville) = rappel de ce que doit faire l'enseignant (logique descendante autoritaire) : **exercices de marche et de tirs + de gym** :

- **statique sans appareils** : méthode Suédoise, mobilisation articulaire en silence avec un instructeur qui corrige, sauts, marches, natation, défilés...
- **avec appareil** : avec agrès

« Pendant les exercices, les élèves sont tenus d'observer le silence ; c'est une condition absolue de discipline ».

Le Manuel de 1891

Rupture sur les contenus avec la **gym de développement** et la **gym d'application** = **début de l'avènement hygiéniste en EP** « *but de développement corporel, développement harmonieux...* » → c'est la **gym corrective** (*redresser les charpentes osseuses*)

- mesure volume spirométrique (volume d'air) + circonférence de la cage thoracique => pour montrer justification scientifique (jusqu'en 1945)

« Les mouvements gymnastiques sont exécutés au commandement du maître »

Le Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires 1908

Consacre et officialise l'éclectisme + milite pour une reconnaissance de la gym : « *1er vœu : la gymnastique fait partie de l'enseignement* » = perte de signification militaire mais **citoyen doit être droit et utile à la société** « L'EP a pour objet de perfectionner l'homme et de l'améliorer par la pratique d'exercices méthodiques de jeux et de sports »

« **L'effet hygiénique** est le plus important, il contribue à améliorer la santé et aboutit à l'augmentation de la résistance à la fatigue » (Finalités)

Contenus : « exercices de développement » et « d'application » (les jeux et les sports avec des pratiques qui trouvent leur application dans la vie) puis « jeux méthodiques et sports » à la fin du cursus si l'élève a bien respecté le maître

Le Projet de Règlement général de 1919

« L'EP sera hygiénique » ; « L'EP est gouvernée par les principes de la physiologie » ; « l'élève a avant tout besoin d'une rigoureuse santé » → appuie sur les sciences médicales (physiologie) (Finalités)

« *L'EP fera l'objet de la surveillance constante du médecin* » => lutter contre le « surmenage intellectuel »

Organisation de la leçon (30 à 45min quotidienne) en 2 temps : la mise en train par la méthode Suédoise / le coeur de leçon par la méthode naturelle

6 principes essentiels de la leçon : complète (tout le corps / continue (réécupération seulement entre les exos) / alternée (exos haut du corps bas du corps) / variée / attrayante / progressive (intensité croissante))

=> *Terret, 1998* relève une pédagogie autoritaire

Instruction Officielles de 1923

On parle d'EP et non plus de **gymnastique (reconnaissance)** – Thème du redressement (rectitude de la colonne) → “L'EP est avant tout hygiénique, c'est-à-dire qu'elle tend à faciliter le jeu normal et progressif des grandes fonctions (respiratoires, circulatoires, articulaires) (Finalités)

- Volonté de rendre davantage **utilitaire** les contenus abordés en EP : Avant = pour éduquer / rééduquer les élèves - Maintenant = axée sur des contenus pouvant servir à la vie quotidienne : « Toute gymnastique doit être utile et éducative »

Différenciation des contenus en fonction du sexe (= séparation instituteur / institutrice : chacun enseigne au sexe correspondant) : “Il appartient aux institutrices de choisir les jeux et les mouvements les mieux adaptés au sexe féminin, ceux qui donnent de l'agilité et de la grâce plutôt que ceux qui donnent de la force”

EX : Pour les filles, jusqu'en 1959, on parlera de gym rythmique car on associe la musique à la gym (contenus spécifiques pour les jeunes filles car elles occupent 50 % de l'école primaire) alors que dans le secondaire il n'y avait rien de dédié aux filles.

Organisation de la leçon en 3 temps : mise en train / leçon / retour au calme

Contenus : mouvements éducatifs (méthode Suédoise) + jeux collectifs + mouvements d'imitation + exercices respiratoires + natation + promenade en plein air (respiration)

- Pédagogie davantage active où l'on vient se soucier de l'élève = rupture

Le Règlement Général d'EP de 1925

Règlement qui émane de l'école de Joinville « c'est un peu un cadeau d'adieu de l'école de Joinville » G.

Andrieu 1990 → se veut éclectique et regroupe toutes les méthodes présentes depuis une vingtaine d'années (Dietsch et Durali, 2022)

=> **synthèse en méthode Française**, Contenus : **gym fonctionnelle** (redressement des corps) au début du parcours de formation de l'élève + **gym d'application** (jeux et sports) à la fin du parcours de formation de l'élève (fonctionnement présent entre 1891 et 1959) => **6 formes de travail** : jeux, assouplissement, exercices éducatifs de force musculaire (lever, porter, lancer), les applications inspirés d'Hébert (marcher, grimper, se défendre, attaquer...), sports individuels (athlé) et sports collectifs

- **Les aspects militaires se retrouvent dans la pédagogie mais pas les contenus** (relation unilatérale autoritaire en rupture avec 1923 bilatérale) + influence de Demeny comme justification scientifique

- Volonté éducative pour une utilité ultérieure

- Organisation de la leçon toujours en 3 temps / Compétitions autorisées qu'à partir de 18 ans

Diplômes : « certificat élémentaire d'Éducation Physique » vers 13 ans + « certificat secondaire d'Éducation Physique » vers 16 ans

=> **METHODE COMPLETE CAR STRUCTUREE**

Finalités : hygiénique, morale, utilitaire

Arrêté du 22 mars 1937 : création d'une demi journée d'EP de plein air

3h par semaine qui s'ajoutent à la leçon d'EP

Contenus : plein air (sorties, promenades...) ; hébertisme (parcours et familles d'exercices) ; apprentissage de techniques sportives

=> contribue à la diffusion du sport (Rauch, 1983)

Texte relatif à la modification des épreuves d'EP au CEP (certificat d'étude primaire) 1938

Les épreuves d'EP sont remplacées par l'obtention du 1^{er} échelon du BSP, exemple pour les 12/14 ans : 10m au lancer de balle, 9" au 40m, 0,8m saut en hauteur...

Avant : évaluation dominée par les médecins / Maintenant : éval sportive

« Le BSP est une mesure des aptitudes physiques, motrices et sportives de la jeunesse » (Roger, 2009)

Instructions Officielles de 1938

Dans la continuité des I.O de 1923, **finalités hygiénique et sanitaire**

« Toute éducation doit être joie » « les élèves ont besoin de temps de détente »

I.O qui oscillent entre conception traditionnelle issue du R.G de 1925 et une conception novatrice basée sur le loisir

Décret du 26 mars 1941 : épreuves facultative d'EP au bac

Seuls les points supérieurs à 10/20 sont comptabilisés dans la moyenne

Des épreuves sportives autour de l'athlé différentes pour les filles et les garçons

Système d'évaluation (inspiré de la cotation d'Hébert) permet « d'évaluer avec justesse et impartialité l'effort méthodique et persévérant » des élèves

Instructions Officielles du 1^{er} juin 1941

Lutte contre l'intellectualisme « réduite à un enseignement intellectuel, l'éducation est incomplète et par la même faussée » Pétain 1940

- **Méthode naturelle promue comme méthode nationale** « Méthode naturelle, base de l'EGS » avec pédagogie autoritaire pour former des chefs

- **Vise la restauration morale et physique de la jeunesse donc Education Générale et Sportive (EGS)** discipline essentielle => volonté de rompre avec le Front Populaire

- Avec **Contrôle médical : fiches de contrôle de 1891 très peu changées, rajout des relevés de perf en athlè** (influence de BDC) permet de surveiller l'hygiène générale individuelle

Contenus : jeux, exercices rythmiques, chants, éducation à la vie de camp, secourisme, sortie en plein air

Finalités : « développement du sens de l'action, acceptation et gestion du risque physique, altruisme et goût de l'effort physique »

Instructions Ministérielles octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'EP

Volonté « de mettre un terme à l'obligation faite aux professeurs de pratiquer une seule méthode, imposée uniformément à tous » => **texte libre mais directif but d'unifier une seule méthode sur tout le territoire**

MAIS « Elles se présentent dans l'introduction comme d'inspiration libératrice alors qu'elles orchestrent la séance dans ses moindres détails » **Machemehl et Lefèvre => en 3 temps** : mise en train / leçon / retour au calme

- **Elèves évalués sur leur condition physique de 2 façons** : relevé de mensurations (spirométrie, pondérale, staturale) par le médecin + performances athlétiques (sauts, lancers...) par le professeur d'EP

- **Création des 4 groupes physiologiques** (G.1 élèves en très bonne santé : entraînement et compétition / G.2 élèves en moyenne santé : entraînement et petites compétitions de l'AS / G.3 élèves à ménager : gym de maintien / G.4 les élèves dispensés d'EP traditionnelle : gym de rééducation) => première fois que l'on adapte les contenus mais très ségrégatif

=> à partir de ce moment, hausse croissante de la compétition

Finalités : **But principal de l'EP est l'amélioration de la santé par le dév des qualités physiques, 3 finalités :**

- « développement normal de l'enfant » (méthode Suédoise) / « habitudes du geste naturel et le développement de qualités physiques » (VARF et méthode naturelle) / « affinement du geste » (méthode sportive)

Arrêté de septembre 1959 : épreuve d'EPS obligatoire au bac

- Seuls les points supérieurs à la moyenne comptent

- **Modalités d'évaluation** : épreuve gymnique / épreuve de grimpe libre / épreuve d'athlé tirée au sort parmi saut en haut, 60m sprint, lancer de poids 5kg (pour les garçons) / + 1 épreuve choisie par le candidat : épreuves d'athlé non tirée au sort, natation, course de résistance, lancer de poids, lancer d'adresse (pour les filles)

- **Utilisation des tables Letessier** pour évaluer la performance et la traduire en points

- Sous certaines conditions, il est possible d'être dispensé = explosion des dispenses

Circulaires de 1961 et 1962 : bascule officielle vers l'EP sportive

Eclécisme sportif, rupture culturelle influencé par M. Herzog avec pratique de masse dont l'EP est la base de ce projet + place importante accordée aux compétitions

- Circulaire de 1961 : **transforme la demie journée de plein air en demi journée de sport** (entraînement sportif)

Instructions Officielles de 1967 adressé aux professeurs d'EP : justification de l'intérêt éducatif du sport

« *L'EPS doit être l'écho, sur le plan éducatif de l'importance croissante du sport comme fait de civilisation* »

- APSA présentés comme un phénomène culturel incontournable : « l'EP ne doit plus être confondue avec certains des moyens qu'elle utilise » / « Chaque séance doit être organisée autour d'un thème sportif »
→ fait du sport une option culturelle, un moyen de promotion d'un idéal démocratique + une option pédagogique qui fait des APS un moyen de contribuer à l'éducation

- EP sportive aide l'enfant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement + développe son sens de la responsabilité et de l'initiative => nécessite une pédagogie active

“ le professeur mettra par exemple l'accent sur un aspect du geste ou de la technique, dans le but de combler une lacune ou de faire disparaître un facteur limitant la réussite” = première différenciation pédagogique (*il s'agit de la 3^e des 7 recommandations présentées par le texte pour l'organisation de l'EPS*)

- Moins de transmission descendante car don de responsabilités aux élèves (arbitrage, matérielles, organisation des rencontres..)

Contenus APS sont classés selon les finalités pour la première fois, rédigé par Roger et Delauberth, inspecteurs généraux : 1. Maîtrise du milieu (sports indiv, APPN, ep utilitaire et professionnelle) 2. Maîtrise du corps (gym, danse et activités d'expression) 3. Amélioration des qualités psycho et du rapport avec autrui (sports co, sports de combat, jeux...)

- L'AS est vue à ce moment comme la transition obligatoire entre l'EPS et le sport fédérale

Circulaire de septembre 1971 : réduction du taux horaire + fin aux 5h d'EPS par J. Comiti

Place de l'EPS plus menacée qu'auparavant, on ne perçoit pas l'utilité éducative de la discipline + manque d'effectif

→ ne fait pas plaisir au SNEP

Circulaire de juillet 1972 : création des CAS pour désamorcer le mécontentement

J. Comiti retranche les heures d'EPS que l'on peut faire dans le CAS sur la base de volontariat. (**MAIS EPS et animation sportive sont différentes**). Les heures manquantes (3 au lycée et 2 au collège) pourront être pratiquées, de façon optionnelle, au sein de structures qui seront hybrides (= interface entre les clubs sportifs et l'école) : les CAS. Cela va servir à orienter les jeunes vers les clubs sportifs afin de créer une élite sportive (futurs champions). Il est dit « **les CAS se situent en amont de l'AS et en aval des fédérations** » (mais pas de l'EPS) → **objectif non éducatif**

Les CAS peuvent être pris en charge par les BE (Brevet d'Etat généralisé) qui sont des pros du sport, donc concurrence entre les enseignants d'EP et les BE

Décret de septembre et octobre 1973 : sport au sein de l'ASSU

Le sport scolaire est financé par les enseignants d'EPS : 17h + 3h d'AS. L'idée de Comiti est de récupérer les 3h d'AS pour les récupérer pour l'enseignement de l'EPS. Et on donne cet enseignement des 3h d'AS aux Brevet d'Etat (fédérations) => mais Comiti n'a pas eu le temps de supprimer les AS car il est remplacé en 1973 par Mazeaud (Secrétaire d'Etat à la Jeunesse au Sport et Loisirs) qui publie quand même les idées de Comiti à travers ce décret mais grosse confrontation avec la corporation donc pas appliqué

Loi Mazeaud de 1975 : Réorganisation de l'EP et du sport = confusion volontaire

- Met en place le droit au sport pour tout citoyen => qui assuré par les enseignants d'EP...
=> Le sport peut être enseigné par différents personnels (même l'EP et l'AS!!)
- Séparation sport scolaires (UNSS) et universitaire (FNSU)

Plan Soisson d'août 1978 : relance de l'EP

Constat : année sco 1976-77 = **100 000 élèves n'ont pas eu d'EP car manque d'enseignants** / 1978 = 155 000

Plan qui vise à empêcher le sport fédéral d'entrer en EPS avec des mesures :

- **Le service des enseignants de 3h d'AS passe à : 2h** → ce qui signifie que l'enseignant fait 18h d'EPS et 2h d'AS. (on craint la fin de l'AS)

- **Plan de redéploiement/récupération d'enseignant** : ceux qui avaient été détachés pour s'occuper de structures particulières. On va récupérer des postes d'enseignants qui avaient été détachés pour s'occuper des centres de rééducation physique (1947), ou encore les enseignants des SAS => MAIS en fermant les centres de rééducation physique, on favorise l'échec des élèves handicapés

- Autre mesure : **on recrute davantage de professeurs adjoints** (qui coûtent moins cher et qui font plus d'heures). **On encourage donc une sous-formation.**

DELAPLACE : "Ce plan de relance est un coup de grâce, qui constraint les enseignants à se confronter à une guerilla" → mobilisations massives déclenchées (grèves)

+ baisse de 30 % des effectifs AS entre 1978 et 1981

Arrêté du BAC EPS 1983 : nouvelles modalités d'épreuves

EPS évaluée sous la forme d'un CFF (contrôle continu de formation).

Evaluation d'au moins 2 APS choisies dans 2 familles différentes parmi les : APPN, activités duelles, activités gymniques et sportives d'expression, sports collectifs, athlé, natation sportive.

Noté sous 4 composantes : 5pts la performance / 5pts la conduite motrice / 5 pts les connaissances / 5 pts l'investissement et les progrès

Arrêté des collèges de 1985 : construire les programmes sur la base d'un projet (création projet EPS)

Rappel : « **L'éducation physique et sportive ne se confond pas avec les activités physiques qu'elle propose et organise** » = à interpréter comme rupture avec le sport fédéral

Vocabulaire utilisé : Transmettre et adapté = **différenciation pédagogique + prise en compte de la mixité**

Différenciation par niveaux de classe :

- 6ème / 5ème : « période particulièrement favorable aux apprentissages moteurs »
- 4ème / 3ème : transformations staturales et pondérales (modification des représentations du corps) : « la maladresse apparaît »

Enjeu de l'EPS : « Discipline d'enseignement, l'éducation physique et sportive participe ainsi au développement de la personnalité de l'élève » + **AS permet à l'élève de « devenir un bon citoyen**, elle est le prolongement de l'EP

Arrêté des lycées de 1986 : en continuité avec celui des collèges

Recherche de cohérence des finalités de l'EPS avec les missions de l'école / Concevoir les programmes à partir d'une concertation la plus large possible

3 objectifs généraux pour l'élève : « se connaître » / « connaître les autres » / « connaître les APS »

- Apparition de nouvelles activités comme la **musculation**

- Modèle de la pédagogie active, différenciée + prise en compte des élèves handicapés « les objectifs généraux peuvent leur être appliqués... mais adaptés »

- L'évaluation mise en place « doit constituer le moyen pour l'adolescent de gérer ultérieurement ses apprentissages dans sa vie d'adulte »

- « **l'AS est le lieu privilégié de l'exercice des valeurs recherchées par l'EPS** » elle est le prolongement de l'EP

Evaluation au bac 1993

CCF maintenu et l'organisation relève du projet d'EPS / constitution des menus afin de répondre aux 3 objectifs généraux de l'élève

Apparition des 5 domaines d'actions classification des APS, exemple D.3 « les activités d'opposition interindividuelle »

A. Hébrard souligne que **la classification des activités proposée en 1985 ne convient plus car elle se basait sur la ressemblance culturelle et historiques et non pas à partir des types de problèmes posés à l'élève**

Notation : 15 points sur les 3 activités du menus(3x5) + 5 points sur les connaissances liés à la gestion de la vie physique

Projet de programme 1995 : visée développementaliste

Programmes doivent être conçus en identifiant les problèmes principaux que rencontrera l'élève

A. Hébrard et C. Pineau proposent une EPS construite autour de cinq domaines d'action et de trois grands types d'acquisition (Identifier- apprécier, Réaliser, Organiser – gérer). (F. Bergé, 2020)

Les programmes des collèges 1996

- Elaborés lors des GTD, ce texte présente toujours un éclectisme conceptuel où l'on retrouve les partisans d'une EP culturelle et celle d'une EP formelle
- **Rupture avec les I.O qui ne faisaient que quelques pages, les programmes en font +200.**
- Prise en compte de l'élève dans toutes les dimensions : méthodologiques, motrices, sociales
- Pédagogie différenciée centrée sur l'élève : possibilité de faire des groupes de besoins, affinitaires...
- **Citoyenneté évoquée explicitement** « des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle »

3 finalités : « développer les capacités nécessaires aux conduites motrices » / « l'acquisition des compétences et connaissances relatives aux APSA » / « l'accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique »

3 compétences : « spécifiques » (particulières à une APSA) / « propres » (particulières à un groupe d'APSA) / « générales » (toutes les APSA)

8 groupes d'activités : athlétiques, aquatiques, gymniques, physiques artistiques, physiques de combat, d'opposition duelle (sports de raquettes), de coopération et d'opposition (sports co), APPN
=> élève doit avoir une expérience obligatoire dans les 8 groupes d'activités (contrairement aux I.O de 1985)

Contenus exhaustifs mais très prescriptifs : badminton doit se faire en gymnase, filet à 1,50m / faire découvrir le jeu en profondeur avant le jeu latéral... + privilégier les situations globales aux situations décontextualisées

=> Notion de compétences à acquérir

Les programmes des lycées généraux et techno (2000-2001) et professionnels (2002)

Finalité : "Former , par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome (...) responsable de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de sa vie"

- Rupture avec les Programmes de 1996 : où les compétences se formaient par l'addition entre habiletés motrices (C. Sève et N. Terret 2016)

2 ensemble d'APSA : ensemble commun (APSA les plus connues et les plus pratiquées) et ensemble libre (APSA plus rares, locales comme la muscu ou arts du cirque)

→ obligation de faire 3 APSA par année dont minimum 2 dans l'ensemble commun et 1 APSA collective (pas de réelle incitation à la diversification)

Acquisitions visées de 4 types de connaissances : les informations (règlement des APSA) / les techniques et tactiques / les connaissances sur soi / les savoirs faire sociaux

=> cet ensemble forme la compétence "ces connaissances permettent aux élèves de construire des compétences en EPS" (Programmes 2nde, 2000)

Les compétences se déclinent 2 composantes : une composante culturelle avec 5 compétences similaires aux CA / une composante méthodologique avec 4 compétences (ex : « s'engager avec lucidité » / « se confronter aux règles de vie collective »)

=> donc 9 types de compétences qui se traduisent en 1 compétence attendue dans chaque APSA avec un niveau d'acquisition différent selon la filière lycée générale (niveau 2 pour les 1ère et terminales générales / niveau 3 pour les 1ère et terminales pro)

Ouverture à la transdisciplinarité + fiches ressources mises à disposition pour les enseignants

La citoyenneté est explicitement évoquée et omniprésentes « citoyenneté en acte »

Le socle commun 2005 Fillon

EPS ne fait pas partie du socle. « Je ne vois pas en quoi l'EPS pourrait faire partie du socle commun » Fillon 2004 => Fillon (ministre de l'EN) prévoyait de rendre l'EPS optionnel pour le brevet des collèges MAIS grande pétition de 450 000 signatures qui lui fait vite changer d'avis

L'EPS est envisagée comme un matière support aux autres :

« Les connaissances nécessaires relèvent notamment de l'enseignement scientifique et des humanités.

L'éducation physique et sportive y contribue également »

Finalités : faire réussir tous les élèves + « 100 % des élèves des élèves aient acquis au terme de leur scolarité obligatoire une qualification reconnue »

Mise en place de structures d'enseignement adaptées pour les élèves en graves difficultés (création des PPRE) + renforcement des missions du RASED et de l'accompagnement personnalisé + des ZEP

Egalité des chances : scolarité obligatoire de 6 à 16 ans garantit l'acquisition du SC indispensable

Les Programmes des collèges (2008) des lycées pro (2009) et lycées généraux et techno (2010) = colonne vertébrale commune

Constat de départ : une EPS à tendance masculine + discontinuité avec les programmes de primaire et du lycée (régidés post 1998)

=> Les trois programmes vont avoir une « colonne vertébrale commune » avec un curriculum de compétences attendues qui s'établit sur 5 niveaux (deux en collège et trois en lycée) (F. Bergé, 2020)

Finalité : L'EPS a pour finalité de former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement

3 objectifs / 4 compétences propres à l'EPS (les C.A au collège et les 5CP au lycée) / 4 compétences méthodologiques et sociales (ex : « se connaître, se préparer, se préserver »)

=> C'est la mise en place de la matrice disciplinaire

+ Fiches ressources 2008 mises à disposition pour les enseignants

Programmes d'EPS des collèges de 2015 : apparition du S4C et des programmes pour chaque cycle

Apparition du terme C.A dans les programmes d'EP qui sont complémentaires pour développer les 5 compétences générales

=> Chaque C.A permet aux élèves de construire des compétences en intégrant les dimensions motrices, méthodologiques et sociales

MAIS : l'aspect moteur est mis au même plan que les autres => problématique de l'éternel débutant et de la santé (car trop de méthodo et social)

Il n'y a plus de techniques sportives « propres »

+ Une enquête réalisée sur la programmation des APSA en collège dans l'académie de Nancy en 2016 (Inspection Générale de l'Éducation Nationale, 2018) révèle l'important déséquilibre entre les quatre champs d'apprentissage, avec une surreprésentation du quatrième (44.8%) et un faible investissement du second (6.8%)

Programme d'EPS du lycée général et techno 2019 : en continuité avec les programmes collège de 2015

- Contrairement au programme lycée 2010, les équipes pédagogiques doivent formuler les compétences attendues dans l'APSA et les modalités d'évaluation.

- « Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique ».

→ on tente d'avoir une continuité collège/lycée